

ETRE PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME

Rappel des missions

- ✓ Accueillir et informer
- ✓ Animer et proposer une offre diversifiée permettant aux visiteurs de découvrir le territoire dans toute sa diversité
- ✓ Promouvoir et vendre la destination en France et à l'étranger
- ✓ Promouvoir les savoir-faire locaux
- ✓ Référencer la destination auprès des médias, des professionnels de voyages et du grand public (web, réseaux sociaux, salons, éductours...)
- ✓ Commercialiser la destination et adapter l'offre à la demande groupes et individuelle
- ✓ Proposer à la Boutique les produits locaux et artisanaux

Etre référencé à l'Office de tourisme en 2022, c'est :

- ✓ Gagner en visibilité par :
 - Votre référencement sur notre site Internet www.nancy-tourisme.fr
 - La mise à disposition auprès de notre clientèle de votre carte de visite et de votre documentation au format carte postale
 - La location de vitrine d'exposition avec un tarif privilégié *
 - La location d'espace d'animation avec un tarif privilégié *
 - La personnalisation et la location de notre bâche de communication au sein de l'accueil des publics de l'Office de Tourisme métropolitain
 - La visibilité sur nos bornes d'informations touristiques intégrant un carnet de voyages
 - La géolocalisation de votre établissement sur Visit Nancy 360
 - Votre présence dans le City Guide
- ✓ Participer aux accueils presse et aux Eductours – tarifs préférentiels et présentation de votre établissement ou de vos services
- ✓ Etre commercialisé :
 - Dans les offres pour séjours groupes commercialisés par l'Office de Tourisme métropolitain**
 - A la Boutique de l'Office de Tourisme métropolitain**
 - Dans notre offre Nancy City Pass
 - Billetterie
- ✓ Bénéficier :
 - D'une réduction de 15% sur les annonces publicitaires de notre City Map
 - D'une réduction de 15% sur la location de vitrines et d'espaces au sein de l'accueil des publics
- ✓ Etre informé :
 - Réception de notre newsletter
 - Mise à disposition gratuite de notre documentation
 - Invitation aux temps forts de l'Office de Tourisme métropolitain

* selon planning ** selon cahier des charges